

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION FIXANT LA DATE DE VERSEMENT DES
PAIEMENTS FINAUX POUR LES LIVRAISONS EN COMMUN

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice) propose:
Que le bill S-6 (du Sénat), tendant à modifier la loi sur la
Commission canadienne du blé, soit lu pour la 1^{re} fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES DE
CONSERVATION ET DES RÈGLEMENTS RELATIFS À
L'AFFECTATION DES TERRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. Comme la rumeur circule de plus en plus que d'ici quelques années notre pays deviendra incapable de répondre à ses propres besoins en pétrole, j'aimerais savoir quand le ministre se propose d'annoncer à la Chambre un programme de conservation et d'exploitation de nos ressources pétrolières, plutôt que de ne se préoccuper que de la part qui lui revient? Quand, surtout, annoncera-t-il aux industries et aux Canadiens que la question des règlements sur les terres est résolue, question que l'on s'est posée partout dans le Nord dès 1970?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je compte présenter au Parlement, avant le congé de Noël, les détails du programme de conservation qui, nous l'espérons, réussira à modifier à la longue l'attitude des Canadiens en ce qui concerne particulièrement l'usage qu'ils font du pétrole et du gaz naturel.

Quant aux règlements sur les terrains pétrolifères et gazifères, ils n'ont pas fait l'objet d'une décision finale parce qu'ils doivent s'appliquer aux gisements sous-marins de la côte est ainsi qu'aux gisements du Nord. A un moment donné, on envisageait d'établir une série identique de règlements, y compris la perception de la redevance, pour les deux régions. Comme l'honorable député le sait, nous n'avons pas encore réussi à conclure une entente avec les cinq provinces les plus à l'est du pays quant aux gisements sous-marins de la côte est. Je proposerai à mes collègues d'aborder séparément ces deux différentes questions, en s'occupant tout d'abord des règlements concernant le Nord. Si une mesure législative s'impose, et c'est fort possible, on pourrait la présenter à la Chambre au cours de la session actuelle.

● (1440)

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne les règlements sur l'utilisation des terres, le ministre ou le gouvernement fédéral ont-ils tenté d'en arriver à un accord avec les cinq provinces de l'Est sur cet aspect du conflit? Le ministre veut-il dire que ces provinces refusent d'accepter les règlements sur l'utilisation des terres proposés au sujet du Nord canadien ou serait-ce sur d'autres aspects de l'entente

Questions orales

relative aux gisements au large de la côte est qu'il y aurait désaccord?

M. Macdonald (Rosedale): Le désaccord porte au fond, bien entendu, sur la question de compétence. Le gouvernement fédéral a proposé, au moins aux quatre provinces qui se sont ralliées à son avis, de mettre la question de compétence de côté et de mettre au point, d'un commun accord, un régime qui pourrait englober la question des recettes et de l'administration des ressources que l'on pourrait découvrir, tant sur le plan des opérations que sur celui de la perception des redevances. Ainsi, le mécanisme de perception, relativement aux permis et aux modalités du bail, faisait partie intégrante de toute la discussion. Nous n'avons pas cherché à aller de l'avant et à résoudre un problème particulier, mais nous espérons pouvoir en arriver à une entente complète avant aujourd'hui.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition a la parole pour poser une dernière question supplémentaire.

M. Stanfield: Comme la question des règlements sur l'utilisation des terres devrait être réglée de toute urgence, et il y a urgence pour les gisements au large des côtes comme pour ceux du Nord, quelle excuse peut nous donner le ministre de n'avoir pas réglé au moins cette question, de façon à trancher celle des règlements sur l'utilisation des terres en ce qui concerne le Nord et vraisemblablement les gisements au large également?

M. Macdonald (Rosedale): Si le député a suivi les débats publics de l'affaire, il aura remarqué que les règlements sur les terrains sont l'un des points sur lesquels le gouvernement de Terre-Neuve, notamment, a sévèrement critiqué le gouvernement fédéral.

En ce qui concerne ces règlements, l'administration des ressources est vraiment l'aspect fondamental de l'organisation administrative générale. Il ne semble donc pas très logique de parler de régler cette question avant d'avoir décidé du système d'ensemble: l'administration sera-t-elle confiée au gouvernement fédéral, comme il conviendrait, à notre avis, au point de vue juridique, ou sera-t-elle exercée conjointement, comme ce serait, croyons-nous, politiquement souhaitable?

M. l'Orateur: Le député de Regina-Est a une question supplémentaire.

M. Balfour: Ce n'est pas une question supplémentaire, monsieur l'Orateur; je la remets donc à plus tard.

PÉTROLE—LE RISQUE DE PÉNURIE GRAVE—LA QUESTION DES
RESTRICTIONS À L'EXPORTATION VERS LES É.-U.—LES
MOTIFS INVOQUÉS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après des chiffres apparemment tirés du rapport de l'Office national de l'énergie que le ministre n'a pas encore publié, on estime que, même si le Canada cesse de fournir du pétrole brut aux États-Unis, il ne sera plus en mesure de répondre à sa propre demande d'ici huit ans, et si nous continuons à approvisionner les États-Unis, nous n'y répondrons plus dans quatre ans et nous n'aurons pas assez de pétrole pour alimenter l'oléoduc de Sarnia à Montréal. Étant donné la gravité de cette situation et la menace d'une crise d'énergie au Canada d'ici quelques années, j'aimerais demander au ministre si le gouvernement s'apprête à réduire les